



COMMUNE DE LE VAUD

TARIF DES TAXES ET PRESTATIONS POUR L'ANNEE 2024

EAU POTABLE

Chapitre 12 du règlement communal sur la distribution de l'eau

Vente d'eau selon relevé compteur par m ³	1.-
Location annuelle compteur	15.-
Frais en cas de non-renvoi du relevé du compteur	50.-
Abonnement annuel	25.-
Taxe unique chantier par tranche 1000 m ³ SIA	250.-
Taxe unique de raccordement par m ² de surface brute de plancher utile	40.-
TVA 2,6 %	

EPURATION ET ÉGOUTS

Chapitre 6 du règlement communal sur la collecte, l'évacuation et l'épuration des eaux usées et claires

Taxe annuelle d'entretien des collecteurs selon vente d'eau par m ³	0.80
Taxe annuelle d'épuration selon vente d'eau par m ³	2.20
Taxe unique de raccordement en ‰ de la valeur ECA du bâtiment	12
TVA 8,1 %	

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

Chapitre 3 du règlement communal sur la gestion des déchets

Taxe forfaitaire annuel par ménage, selon composition de celui-ci	
1 personne	110.-
2 personnes	198.-
Puis pour chaque personne supplémentaire, 60% de la taxe de base	66.-
Taxe par résidence secondaire	226.-
Taxe par caravane	100.-
TVA 8,1 %	



COMMUNE DE LE VAUD

VOIRIE

Taxe annuelle par appartement ou bâtiment sans habitation

60.-

TAXE DE SEJOUR

Chapitres V et VI du règlement régional sur la taxe de séjour

Les taxes annuelles fixes font l'objet d'un prorata temporis

Approuvé dans la séance de Municipalité du 20 novembre 2023

Le Syndic

S. Pécoud



La Secrétaire

B. Aellen